



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8h30 – 12h00



Pas de permanence l'été

Prochaine permanence :

Samedi 3 septembre 2016 9h30 – 11h30

Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous

Contactez le secrétariat de mairie :

Tel: 04. 72. 24. 91. 12. @: mairie@treves69.fr

**La mairie sera fermée au public
du lundi 1er au mercredi 17 août 2016**

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info – Trèves

Sur le site de la commune de Trèves : <http://mairie-treves69.com>

URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

En cas de panne ou problème sur les réseaux ,
appeler les N° d'URGENCE
seuls services compétents pour vous apporter
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

**LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
services courriers.**

Dates à retenir

Boule Amicale de Trèves 20h <i>Pétanque tous les vendredis soirs</i>	A partir du vendredi 24 juin
« A la rencontre de J.Anderson » Espace Pierre Bret à Trèves	15-16-17 juillet
Concerts en balade et scènes au champs à Trèves	Jeudi 4 août
Vogue de Trèves	26-27-28 août
Mémoire Trivienne Vendanges	Dimanche 11 septembre

ECOLE

Année Scolaire 2016 / 2017

Rentrée Scolaire

Jeudi 1^{er} septembre 2016

Vous pouvez consulter la liste des
fournitures sur le site
www.treves69.fr

Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons)
doivent se faire spontanément recenser
**entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois
qui suivent la date d'anniversaire**

**Cette formalité est obligatoire pour vous
inscrire sur les listes électorales**

afin d'effectuer les démarches nécessaires,
se présenter en Mairie muni
du livret de famille + carte d'identité

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Pensez à refaire votre carte au plus tôt
Avec les vacances les délais s'allongent
actuellement 3 mois de délai.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires

Tous les mercredis
de 16 h 00 à 18 h 30
Tous les samedis
de 10h à 12h

Nouveautés :

-Désaxé : **L.Kepler**

-La petite famille : **P. Jaenada**

-La disparue de Saint sauveur : **G.Bordes**

Dans la ville en feu : **M. Connely**

-Rien où poser sa tête : **F. Frenkel**

-L'involontaire : **B. De Caunes**

-La dernière nuit du Raïs : **Y. Khadra**

-Le grand dérangement : **J. Anglade**

-La part des flammes : **G. Nohant**



La bibliothèque sera fermée

Mercredi 13 juillet 2016

Tout le mois d' Août

Ouverture mercredi 7 septembre 2016

Infos Commune



Périscolaire

Rentrée des classes le jeudi 1 septembre 2016

(Il n'y aura pas de garderie du matin exceptionnellement ce jour-là)

Pensez à inscrire vos enfants à la cantine avant le 26 août 2016 à la mairie 04-72-24-91-12

Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2016

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :	Mercredi :
7h30 → 8 h30 Garderie	7h30 → 8h30 Garderie
8h30 → 11h35 Classe	8h30 → 11h50 Classe
11h35 → 13h30 Cantine	11h50 → 12h30 Garderie
13h30 → 15h35 Classe	
15h35 → 16h35 Activité TAP (Temps d'Activités Périscolaires)	
16h35 → 18h15 Garderie	

Tarifs garderie périscolaire :

	Année scolaire 2015/2016
Forfait jour : lundi, mardi, jeudi, vendredi	2.57 €
Forfait jour mercredi	1.58 €
Forfait semaine sans mercredi	9.08 €
Forfait semaine avec mercredi	10.40 €

Tarifs Cantine : 4.18 € le repas

Tarif du service des rythmes scolaires TAP : 0.84 €/heure/enfant.

Prescription de la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération n° 32/2016 du 02/06/2016, le conseil municipal de Trèves a décidé de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire communal.

Cette délibération peut être consultée en mairie.

Constat d'Abandon de concessions dans le cimetière communal

Le Maire de la commune de Trèves informe que par application des articles L.2223-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé le 23/08/2016 à 10h00 au cimetière de Trèves, à la constatation de l'état d'abandon de plusieurs concessions (liste affichée aux portes de la Mairie et du cimetière), et invite la population concernée (descendants, successeurs ou éventuelles personnes chargées de l'entretien des concessions) à assister au constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

INSCRIPTION REGISTRE CANICULE

Les personnes âgées ou handicapées isolées recensées par les mairies sont l'objet d'une attention particulière (conseils de prévention, interventions téléphoniques ou à domicile).

Il importe donc qu'elles aient été préalablement enregistrées auprès de leur Mairie.

L'inscription sur le registre canicule de la Mairie est volontaire et facultative.

Elle peut être réalisée par la personne elle-même ou par un représentant légal, à défaut, un tiers (médecin, service d'aide à domicile, famille, voisin...).

Recommandations : s'hydrater régulièrement, éviter les efforts, éviter de sortir si ce n'est pas indispensable ou le faire aux heures fraîches, protéger son habitation en fermant les volets, surveiller les personnes fragiles (enfants et personnes âgées) ...

Pour toute information : N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe): 0800 06 66 66

Infos Commune



L'été en fête ...

Voix et musiques :

15/16/17 juillet à l'espace P. Bret : « A la rencontre de Jean Andersson »

Un pot d'ouverture vous sera offert par la commune le vendredi à 19h00

Une buvette sera tenue par l'Association des Jeunes de Trèves (vendredi de 18h00 à 23h00, samedi de 12h00 à 15h00 puis de 17h00 à 23h00 et dimanche de 15h00 à 20h00)

Exposition - lectures - rencontres "Déambuler avec le marcheur de pluies" : samedi et dimanche à partir de 10h00

Participation des enfants de l'école et du centre de loisirs

Assiette repas le samedi à 19h00

Entrée libre - Seuls les concerts du soir sont payants .

Jeudi 4 août à Trèves : « Concerts en balade et scènes aux champs » dès 15h00

Randonnée accompagnée au départ du village :

« Le ruisseau du grand Malleval » avec informations sur les corridors écologiques.

Spectacle gratuit sur le boulodrome : « La criée de la rue verte »

Repas préparé par notre boulanger (qui prendra les réservations).

Nous vous attendons nombreux !

Infos diverses

Appel à civisme et respect des biens publics et privés.

Les actes de vandalisme sont à nouveau signalés sur la commune.

La Municipalité condamne fermement ces agissements et compte sur le civisme de chacun pour préserver notre environnement et le bien d'autrui.

Nous invitons également les parents à surveiller leurs enfants.

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous étiez amenés à constater des dégradations ou à surprendre des personnes portant des actes de nuisances diverses au sein de notre commune.

La Croix Rouge informe

qu'elle s'engage sur tous les fronts de la détresse et déclare mener une campagne de sensibilisation sur les missions d'intérêt général de la Croix Rouge Française auprès du grand public **à Trèves courant juillet et août.** Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix Rouge Française, clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.



Infos Associations



BOULE AMICALE DE TREVES

Reprise des **CONCOURS DE BOULES**
du vendredi soir
en juillet et Août
à 20h à la Trèverie
Nous vous attendons nombreux



Association des Jeunes de Trèves



VOGUE DE TREVES

26-27-28 AOÛT 2016

Rendez vous pour les bals du vendredi et du samedi soir,
pour le concours de pétanque dimanche après midi, sans
oublier le traditionnel repas qui aura lieu dimanche soir.

Les AJT vous attendent nombreux



LA MEMOIRE TRIVIENNE VENDANGES A TREVES DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016



ASSOCIATION DES 4 VENTS

La saison 2015-2016 se termine et déjà nous préparons la rentrée prochaine de Septembre
Toutes les activités continuent et nous mettons en place trois nouveautés :

COURS ANGLAIS ADULTES.

Envie de voyager, de faire du shopping à Londres, besoin de prendre un taxi à Dublin, d'animer une réunion avec vos collègues de Bristol, d'échanger au téléphone ? Bref, de comprendre et d'échanger avec des anglophones du monde entier ? Les cours adultes sont faits pour vous !

COURS D'ANGLAIS ENFANTS.

Apprendre l'Anglais par le jeu, les mimes, les chansons et les comptines...comme on apprend une langue maternelle.
Tel est l'objectif de ces cours.

L'imitation joue un rôle essentiel dans la manière dont les enfants apprennent. Elle leur permet de maîtriser certains talents uniquement par l'observation. C'est aussi par les chansons qu'un enfant peut le mieux apprendre une langue. La musique donne aux jeunes oreilles la possibilité de reproduire les sons, la musicalité, le rythme et la prononciation.

RETOUR DE L'ACTIVITE SOPHROLOGIE

La sophrologie est la science de la conscience positive. Elle permet de retrouver ses capacités et ses potentiels dans n'importe quel domaine en vue d'une amélioration de son quotidien.

Un Art de Vivre qui permet un détachement face aux événements de notre vie pour se rapprocher du corps et de l'esprit. A savoir, que les effets positifs de la sophrologie se font ressentir dès la première séance.

Vous aurez dans votre boîte aux lettres, courant du mois d'Août, notre fascicule. Nous espérons que vous y trouverez les activités qui pourront vous intéresser.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le 16 Septembre 2016 à 19 h 30.

Nous vous y attendons très nombreux. Votre présence sera votre encouragement au travail des bénévoles qui gèrent l'Association des Quatre Vents.

ASSOCIATION DES 4 VENTS COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL "LE FAUTRE" 69420 TREVES



Infos diverses

LUTTE contre les BRUITS et NUISANCES de VOISINAGE

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

La déchèterie récupère les déchets verts.

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous afin d'entretenir de bons rapports de voisinage

ENTRETIEN DES TERRAINS

Tout terrain non entretenu situé à moins de 50 mètres des zones habitées présente un danger réel : INCENDIES , ALLERGIES....

La loi oblige les propriétaires à faire les travaux d'entretien nécessaires .

Les propriétaires négligents tombent sous l'article 94 loi n°95-101 du 2 février 1995, codifié à l'article L.2213-25 du code général des collectivités, complété par l'article L322-4 du code forestier et seraient reconnus responsables de sinistre.

Incendies - Sécheresse

Dans le cadre de la situation de vigilance sécheresse, il est demandé à chacun de faire preuve d'une prudence et d'une vigilance toutes particulières au vu du risque d'incendie de végétation, chaumes et prairies.

Les barbecues doivent être utilisés avec vigilance. Interdiction du brûlage des déchets végétaux, à l'air libre.

LE FRELON ASIATIQUE

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région.

Contribution au signalement de nouveaux cas éventuels en contactant:

GDS 69 04 78 19 60 60

Frelon RA 04 37 43 40 70. (www.fredonra.com)



AMBROISIE

Coupez court à L'ALLERGIE

A la fin de l'été, les pollens d'ambroisie peuvent provoquer des allergies gênantes et parfois graves.



Agissez ! Empêchez la plante de pousser, détruisez-la ou alertez votre mairie.



INFORMEZ-VOUS ! Demandez conseil au Médecin ou Pharmacien
Appelez le numéro vert (gratuit) : 0 800 869 869

Visitez le site Internet : www.rhone.fr/ambroisie www.ambroisie.info

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Communiqué de la Gendarmerie d'Ampuis le 17 ou 04.74.56.10.26

QUELQUES CONSEILS AFIN DE VOUS AIDER A PREVENIR LES ATTEINTES AUX BIENS

Chaque année, les périodes de vacances scolaires sont propices à la commission de cambriolages, de vols de véhicules, de vols par ruse ou d'escroqueries de toute nature.

Comme chaque année, la gendarmerie nationale mène une campagne d'information en liaison avec les communes.

Le concours de la population est aussi un élément déterminant dans la lutte contre la délinquance ou contre l'insécurité, car il permet d'optimiser l'action des militaires de la gendarmerie.

Aussi, les gendarmes du groupement de gendarmerie départementale du Rhône ont l'honneur de vous prodiguer certains conseils qui vous permettront de mieux mettre en échec les voleurs.

Pour prévenir la commission d'un cambriolage ou d'un vol :

-Signaler la période de votre absence à la brigade de gendarmerie ou à la police municipale dont vous dépendez et Informer vos voisins de votre absence. Donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres (faire éventuellement suivre votre courrier sur votre lieu de vacances) et qu'il soit en mesure de vous prévenir ou d'alerter la gendarmerie en cas de problème.

-Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur (faire éventuellement le transfert d'appel).

-Se méfier des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF ou GDF qui peut être fausse, et demander systématiquement la production d'une carte professionnelle sans laisser entrer la personne dans votre domicile jusqu'à ce qu'elle ait pu expliquer et prouver la réalité du motif de sa visite (identité, coordonnées agence, ...).

Pour limiter les effets du cambriolage ou du vol :

-Ne pas laisser les valeurs, bijoux, cartes bancaires, chèques et les clés de votre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver ; pour cela, ne pas les entreposer dans la salle de bains, la chambre à coucher ou dans les bureaux et secrétaires. Privilégier des lieux insolites. Ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile. Photographier le mobilier de valeur et les œuvres d'art, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs (par exemple pour un bureau ou une commode, mentionner votre nom avec un feutre indélébile sous les tiroirs, dans les caissons). Conserver les factures ou tout document sur lesquels sont apposées les références des appareils mobiliers. Ces opérations permettront en cas de découverte de meubles suspects, de les identifier plus facilement et de vous les restituer.

-Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est dans le garage ou dans la cour et ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans l'habitacle (la voiture peut être revendue très facilement ou circuler normalement) tant que le vol n'est pas déclaré.

De façon générale, nous vous demandons de signaler systématiquement à la gendarmerie (17) toute présence suspecte de personne ou de véhicule surtout si les individus que vous voyez vous sont inconnus. Nous vous invitons à relever les caractéristiques des véhicules aperçus (marque, type, couleur, immatriculation) et à nous les communiquer.

S'agissant de l'utilisation de votre carte bancaire :

Lors de vos retraits dans un distributeur de billets, il convient de respecter certaines règles simples afin d'éviter tout désagrément :

-Avant d'introduire sa carte bancaire, faire un tour d'horizon pour constater que l'environnement n'est pas suspect, pas de présence d'individu menaçant ou de voiture occupée par des personnes suspectes ;

-S'assurer que l'appareil est en état de marche et qu'aucune affichette relatant une panne n'y est apposée ; faire son code confidentiel discrètement , ne pas agir en présence d'un client pressant, ne pas se laisser distraire pendant l'opération de retrait, rester vigilant et bien récupérer le ticket afin qu'il ne soit pas utilisé ultérieurement par des escrocs sur Internet ou auprès de société de ventes par correspondance.

Les gendarmes du groupement de gendarmerie départementale du Rhône, loin de vous inquiéter, espèrent que ces conseils, qui ne sont pas exhaustifs, vous seront utiles. Sachez que les gendarmes luttent quotidiennement contre les voleurs, les escrocs et autres personnes malfaisantes mais, avec votre concours, leur action pourra être encore plus performante.

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre à la brigade de votre domicile afin d'y demander des conseils plus personnels et surtout n'omettez pas de signaler tout fait qui vous paraît anormal.



Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de Police ou de Gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie .



Opération tranquillité vacances

La Sécurité est l'affaire de tous, donc ensemble luttons contre l'insécurité.

N'hésitez pas à prendre contact avec la brigade de votre domicile, (Ampuis 04 74 56 10 26), ainsi que votre mairie (04 72 24 91 12), afin de signaler tout fait qui vous paraît anormal ou tout véhicule suspect.

**Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !
Pour en savoir plus www.interieur.gouv.fr**